



**Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> assemblée ordinaire à huis clos  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 27 octobre 2021 à 13h30  
via la plateforme collaboratrice Teams**

---

|                                  |  |  |
|----------------------------------|--|--|
| <b>Personnes<br/>présentes :</b> | M. Michel Byette<br>M. Claude Ferron<br>M. Pierre Montreuil<br>M. François Dubois<br><br>M. Daniel Cournoyer | Président<br>Vice-président<br>Administrateur<br>Administrateur et représentant des usagers du<br>transport adapté<br>Administrateur |
| <b>Personne<br/>Absente :</b>    | Mme Mariannick Mercure   | Administratrice  |
| <b>Personnes<br/>ressources:</b> | M. Patrice Dupuis<br>Mme Caroline Cinq-Mars  | Directeur général et secrétaire corporatif temporaire<br>Directrice des services administratifs et trésorière                        |

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 8<sup>e</sup> assemblée ordinaire à huis clos.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(64-21)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 13 « Affaires diverses », le sujet suivant :

*a) Résolution spéciale aux élus terminant leur mandat au conseil d'administration*

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 22 septembre 2021**

**(65-21)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 septembre 2021 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 septembre 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Comptes à payer**

(66-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 30771 à 30973 et les paiements directs 1009 à 1060, le tout couvrant la période du 1er août au 30 septembre 2021, pour une somme totale de 5 064 390\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**5. Mandat à la société de transport de Sherbrooke pour le projet de mise à jour du logiciel Hastus**

(67-21) CONSIDÉRANT le projet de mise à jour du logiciel d'exploitation Hastus 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la STTR désire donner le mandat de gestion du projet à la Société de transport de Sherbrooke :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE La STTR donne le mandat de gestion du projet à la Société de transport de Sherbrooke.

ADOPTÉE

-----

**6. Résolution pour le remplacement d'un cadre de vérin hydraulique pour soulever les autobus**

(68-21) CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le remplacement d'un cadre de vérin pour le soulèvement des autobus dans l'atelier mécanique :

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. Pierre Montreuil  
M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR octroie le contrat de remplacement d'un cadre de vérin à la compagnie St-Pie Hydraulique, pour la somme de 53 578,35 \$ taxes incluses. Ce contrat n'a pas de renouvellement.

ADOPTÉE

-----

**7. Résolution pour l'ajout d'équipements embarqués – perception.**

**(69-21)** CONSIDÉRANT QUE la STTR doit faire l'acquisition de huit (8) consoles chauffeurs, boîtiers de raccordement et valideurs afin de munir les autobus d'un système de perception, nous devons procéder à ces acquisitions pour équiper cinq (5) autobus usagés achetés du RTC ainsi que trois (3) nouveaux autobus qui seront livrés en 2022.

CONSIDÉRANT QUE l'article 101.1, paragraphe 10 du premier alinéa de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q.,c.S-30.01), qui nous permet de faire des acquisitions qui découlent de la compatibilité avec les systèmes existants utilisés dans les autobus de la STTR.

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron  
M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE La STTR procède à l'acquisition des équipements embarqués pour le système de perception par un contrat de gré à gré avec le fournisseur Conduent Business Solutions pour un montant maximal de 61 965 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

-----

**8. Résolution pour l'ajout d'équipements embarqués – système d'exploitation**

**(70-21)** CONSIDÉRANT QUE la STTR doit faire l'acquisition de huit (8) équipements embarqués pour le système d'aide à l'exploitation et d'informations aux voyageurs, nous devons procéder à ces acquisitions pour équiper cinq (5) autobus usagés achetés du RTC ainsi que trois (3) nouveaux autobus qui seront livrés en 2022.

CONSIDÉRANT QUE L'article 101.1, paragraphe 10 du premier alinéa de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q.,c.S-30.01) qui nous permet de faire des acquisitions qui découlent de la compatibilité avec les systèmes existants utilisés dans les autobus de la STTR

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. Pierre Montreuil  
M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la STTR procède à l'acquisition des équipements embarqués pour le système d'aide à l'exploitation et à l'information aux voyageurs par un contrat de gré à gré avec le fournisseur ISR pour un montant maximal de 126 145 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

-----

**9. Résolution pour l'ajout d'équipements embarqués – système de communication**

(71-21) CONSIDÉRANT QUE la STTR doit faire l'acquisition et l'installation de huit (8) systèmes de communication et de ses composantes, nous devons procéder à ces acquisitions pour équiper cinq (5) autobus usagés achetés du RTC ainsi que trois (3) nouveaux autobus qui seront livrés en 2022.

CONSIDÉRANT QUE l'article 101.1, paragraphe 10 du premier alinéa de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q.,c.S-30.01) qui nous permet de faire des acquisitions qui découlent de la compatibilité avec les systèmes existants utilisés dans les autobus de la STTR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la STTR procède à l'acquisition des équipements embarqués pour le système de communication et ses composantes par un contrat de gré à gré avec le fournisseur Groupe CLR pour un montant maximal de 44 200 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

-----

**10. Résolution pour l'ajout de compteurs passagers pour les autobus.**

(72-21) CONSIDÉRANT QUE la STTR doit faire l'acquisition de cinq (5) systèmes de compteurs passagers et ses installations, nous devons procéder à ces acquisitions pour équiper cinq (5) autobus usagés achetés du RTC.

CONSIDÉRANT QUE L'article 101.1, paragraphe 10 du premier alinéa de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q.,c.S-30.01) qui nous permet de faire des acquisitions qui découlent de la compatibilité avec les systèmes existants utilisés dans les autobus de la STTR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la STTR procède à l'acquisition de compteurs passagers par un contrat de gré à gré avec le fournisseur Infodev Électrique Designers pour un montant maximal de 38 800 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

-----

**11. Calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année 2022.**

Les membres du conseil d'administration ont convenu de reporter l'adoption du calendrier au mois de décembre afin de pouvoir le faire avec les nouveaux membres nommés au conseil suite aux élections municipales.

-----

**12. Adoption du plan d'effectifs 2022.**

(73-21) CONSIDÉRANT les enjeux et les axes du plan stratégique de la STTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil d'administration adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituant la structure organisationnelle et la classification et description sommaire des tâches de certains postes.

ADOPTÉE

-----

**13. Affaires diverses**

*b) Résolution spéciale aux élus terminant leur mandat au conseil d'administration*

(74-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Byette  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De souligner le travail de Mme Mariannick Mercure, M. Claude Ferron, M. Pierre Montreuil et M. Daniel Cournoyer au conseil d'administration de la STTR. Il est mentionné que leur implication et leur engagement ont été bénéfiques pour la société de transport.

ADOPTÉE

-----

## 13. Période de questions

### Question 1

(M. Lesmerises)

Ma question pk vous faite plus vos assemblé du c.a a présidentiel que a 8 clot vous avez juste a loué la salle de l'Hôtel de ville ou la salle thomson avec public la pandémie va bien maintenant on est en vert vous nous caché de quoi ou vous voulez plus voir le public ..... on veut de réponse PK ???

*Depuis le début de la pandémie, la STTR a mis en place plusieurs directives afin de protéger la clientèle ainsi que ses employés. Une de celles-ci est de minimiser les rencontres de plusieurs personnes. Encore il y a quelques semaines, il était impossible de se réunir en milieu de travail, selon les exigences de la santé publique. Prendre note que l'assemblée publique de novembre sera en présentiel en respectant les directives de distanciation.*

### Question 2

(M. Denis Trépanier)

Le 16 juin dernier, j'avais posé cette question

Lors des matches des Lions et tout autre événement d'importance au nouveau Colisée, comment allez-vous desservir les usagers à partir du centre ville? Avez-vous planifié une navette? C'est certain que le circuit no 11 sera nettement insuffisant. Comme vous n'avez jamais envisagé une navette pour les Aigles, on peut se poser la question.  
(D.Trépanier)

Votre réponse

Merci pour la question. Nous avons proposé quelques scénarios à la ville de Trois-Rivières et ce dossier est maintenant sous la responsabilité d'un comité à la ville. Il faut comprendre que la mise en place de services supplémentaires doit être autorisée au préalable par la ville, si ceux-ci ont un impact sur les coûts d'opération de la STTR.

En septembre dernier, j'ai posé la même question lors d'un conseil municipal

On a répondu que, sans dévoiler de scoops, nous aurions de bonnes nouvelles à sujet

J'ai communiqué avec Radio-Canada à ce sujet puisqu'aucune annonce n'avait été faite. Lundi 18 octobre un topo du journaliste Jacob Côté nous informe qu'il n'y aura aucune modification d'horaire, la Ville ayant rejeté les quatre propositions de la STTR. J'ai écrit au cabinet du maire pour exprimer ma déception. On m'a donné comme information que je serais heureux d'apprendre que le service serait gratuit pour les détenteurs de billets des Lions. La gratuité c'est bien, la modification d'horaire lors d'évènements c'est autre chose. Je donnais comme exemple que si la partie se termine à 22h15. Je n'aurais pas le temps de me rendre dans le modeste abribus en plein champ et attendre 65 minutes. À moins 20 degrés celcius, vous conviendrez qu'on repassera pour l'expérience-client et je resterai chez moi au chaud et déciderai pour qui je voterai le 7 novembre prochain

Bref, je m'adresse à vous pour vous féliciter d'avoir proposé à la Ville des solutions

Aussi, je remarque que depuis un an vous êtes très proactifs pour améliorer le transport collectif.

Je voulais également souligner le travail de Claude Ferron qui est là depuis le début de son mandat sur le CA et qui malheureusement ne se représente pas comme conseiller municipal.

Ceci n'enlève en rien le travail de tout le conseil d'administration

*Merci M. Trépanier pour vos commentaires.*

### Question 3

(M. Marc-André Deshaies)

J'ai demandé, il y a quelques mois, que la ligne 9 se dirige au Carrefour de Trois-Rivières en tout temps au lieu de seulement la fin de semaine. Il n'y a pas d'usagers de la ligne 9 qui vont au terminus de l'UQTR. Quand de changement au niveau de la ligne 9 sera fait ?

*Merci pour votre question. La STTR n'a pas l'intention, du moins à court terme, de faire de modification entre la ligne 9 de jour et la ligne 89 de soir. Plusieurs clients, entre autres des étudiants, profitent de la ligne 9 de jour pour se rendre ou quitter le carrefour du savoir.*

### Question 4

(M. Marc-André Deshaies)

Pourquoi les assemblées publiques sont-elles encore à huis clos? Je me suis renseigné à la santé publique et la STTR peut faire des assemblées publiques en présentiel. Pourquoi alors resté à huis clos?

*Depuis le début de la pandémie, la STTR a mis en place plusieurs directives afin de protéger la clientèle ainsi que ses employés. Une de celles-ci est de minimiser les rencontres de plusieurs personnes. Encore il y a quelques semaines, il était impossible de se réunir en milieu de travail, selon les exigences de la santé publique. Prendre note que l'assemblée publique de novembre sera en présentiel en respectant les directives de distanciation.*

### Question 5

(M. Marc-André Deshaies)

Suggestion : Il aimerait qu'une ligne ou du moins une boîte vocale soit mise en place pour joindre les membres du CA directement pour que les usagers puissent poser leurs questions directement aux membres du CA. Il dit qu'on est la seule Société de transport au Québec où les usagers ne peuvent pas parler avec les membres du CA directement.

*Ce n'est pas le rôle des membres du conseil d'administration de répondre directement aux requêtes des citoyens. La STTR propose plusieurs outils afin de permettre aux clients et citoyens de communiquer avec nous. Advenant une requête adressée directement à un membre du CA, celle-ci lui sera acheminée afin qu'il puisse y répondre.*

### Question 6

(Mme. Hélène Gauron)

Pourquoi faites-vous des assemblées à huis-clos, alors que la ville (dans la même salle que vous) est en présentielle avec le même arrêté ministérielle 2020-004.

*Depuis le début de la pandémie, la STTR a mis en place plusieurs directives afin de protéger la clientèle ainsi que ses employés. Une de celles-ci est de minimiser les rencontres de plusieurs personnes. Encore il y a quelques semaines, il était impossible de se réunir en milieu de travail, selon les exigences de la santé publique. Prendre note que l'assemblée publique de novembre sera en présentiel en respectant les directives de distanciation.*

### Question 7

(Mme. Hélène Gauron)

Selon les déclarations de M Dupuis DG de la STTR au Nouvelliste du 25 octobre de ce mois ci, celui-ci dit ceci \* discuter de transport collectif avec d'autres citoyens interpellés par les enjeux de mobilités est JUSTEMENT L'OBJECTIF que nous visions avec ceux-ci\* Croyez-vous que vos huis-clos successifs est un bon moyen de démontrer à la population et aux usagers, votre intérêt à discuter avec eux de transport collectif ?

*Depuis le début des rencontres du conseil d'administration à huis clos, tout un chacun a la possibilité de poser ses questions aux membres du CA par courriel ou directement par téléphone au service à la clientèle. Nous répondons à toutes les questions lors de la rencontre du conseil d'administration et elles sont consignées dans le procès-verbal et mises sur le site web de la STTR.*

*De plus, la STTR a instauré des moyens alternatifs pour rencontrer les citoyens ayant besoin de s'exprimer. Par exemple, vous avez bénéficié, sur invitation de la STTR, d'une rencontre individuelle avec le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur des communications afin de vous permettre de discuter de vos enjeux. Bel exemple de flexibilité de la part de la STTR durant cette période de pandémie.*

### **Question 8**

(Mme. Hélène Gauron)

Il est dit aussi dans cet article par M. Dupuis, qu'il y a 25,000 déplacements hebdomadaires qui représentent 4000 passagers, Combien de ces déplacements et d'usagers viennent des titres d'étudiants? On se rappelle qu'il y a des ententes avec la majorité des institutions scolaires et la STTR et que la demande de surplus d'autobus se fait le matin et à la fin des classes vers 15h30.

*Présentement, 65% de la clientèle est étudiante.*

### **Question 9**

(M. Lesmerises)

Pourquoi vous faites encore des assemblées à huis clos que la ville le fait en public ??

*Depuis le début de la pandémie, la STTR a mis en place plusieurs directives afin de protéger la clientèle ainsi que ses employés. Une de celles-ci est de minimiser les rencontres de plusieurs personnes. Encore il y a quelques semaines, il était impossible de se réunir en milieu de travail, selon les exigences de la santé publique. Prendre note que l'assemblée publique de novembre sera en présentiel en respectant les directives de distanciation.*

### **Question 10**

(M. Lesmerises)

Où on est rendu avec les bus électriques ? Il va-tu avoir des bandes de recharge dans les terminus ?

*Nous devrions avoir nos premiers autobus de transport urbain complètement électriques au début de l'année 2023. Par la suite, à partir de 2025, si le plan de match tient la route, tous les nouveaux autobus en transport urbain seront électriques. Les bornes de recharges seront situées au garage de la STTR et non dans les terminus.*

-----

## **14. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée publique aura lieu en **présentiel**, le mercredi 24 novembre 2021 à 19H.

-----

**15. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron  
M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 15h30.

ADOPTÉE

-----

---

M. Michel Byette  
Président

---

M. Patrice Dupuis  
Secrétaire corporatif temporaire